

Département  
du BAS-RHIN

\*

Arrondissement de  
STRASBOURG CAMPAGNE

\*

Nombre de Conseillers  
en exercice

33

Présents

31

Votants

33

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 février 2020**

L'an deux mil vingt

le onze février à dix-neuf heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lingolsheim

en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves BUR, Maire de Lingolsheim

Étaient présents : 31 membres du Conseil Municipal

Date de la convocation

**03 février 2020**

Date de l'affichage

**04 février 2020**

Absents, excusés et leurs mandataires :

Madame Aurore LAURENT donne procuration à Monsieur Nordine SASSI

Monsieur Richard GOSCICKI donne procuration à Madame Francine FLEURY

---

### III/ INTERCOMMUNALITE

#### 1) Classement d'office de voies privées ouvertes à la circulation publique à Lingolsheim - Validation du recours aux dispositions de l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme

Les voies de plusieurs quartiers d'habitation de la commune de Lingolsheim, pour les plus anciens aménagés dans les années 1930 et pour les plus récents dans les années 1990, sont restées d'assiette foncière privée, en dehors de quelques régularisations ponctuelles.

Il est souhaitable de clarifier le statut de ces voies, de mettre en cohérence les domanialités et permettre à l'Eurométropole de Strasbourg d'y réaliser des travaux de réfection ou de mise en sécurité si cela s'impose. Aussi, il est nécessaire de les incorporer formellement dans le domaine public métropolitain.

La procédure de classement à mettre en œuvre est le classement d'office prévu par les articles L. 318-3 et R. 318-10 et suivants du Code de l'Urbanisme. Cette procédure permet le transfert définitif et sans indemnité de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique et comprises dans des ensembles d'habitation.

La mise en œuvre des dispositions de l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme suppose deux délibérations. La première est destinée à valider le recours à cette procédure et la composition des dossiers d'enquête publique, la seconde à fixer les alignements légaux opposables et prononcer le transfert des parcelles concernées à l'Eurométropole et leur incorporation au domaine public de voirie.

Ce projet est soumis à l'avis préalable du Conseil municipal de Lingolsheim en application des dispositions de l'article L. 5211-57 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve

l'engagement d'une procédure de classement d'office en application des articles L. 318-3 et R.318-10 et suivants du Code de l'urbanisme pour les voies et tronçons de voies privées ouvertes à la circulation publique suivants :

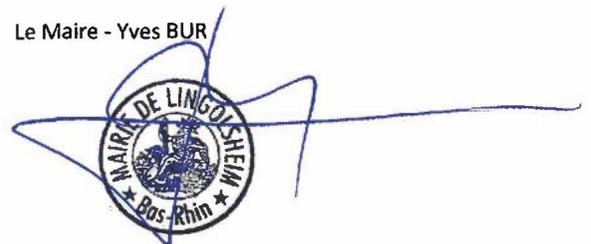
- rue de Kolbsheim,
- rue du Canal,
- rue de la Bruche.
- rue des Muguets,
- rue de Koenigshoffen,

- rue d'Eckbolsheim,
  - rue des Violettes,
  - rue des Lilas,
  - rue des Vosges,
  - rue des Tulipes,
  - rue de Molsheim.
  - rue du Lac,
  - rue Antoine Freyermuth,
  - rue de Neuchâtel,
  - rue de Lausanne,
  - rue de Montreux,
  - rue de l'Usine,
  - rue des Bois,
  - rue des Brochets.
  - rue Jean Jaurès,
  - rue des Prés,
  - rue des Jardins,
  - rue Laegert,
  - impasse Gounod,
  - rue du Souvenir,
  - rue Groettel.
  - rue des Maçons,
  - rue Jean Rostand,
  - rue de la Protection,
  - rue des Pinsons,
  - rue des Mésanges,
  - rue des Tilleuls,
  - rue Tiergartel.
  - rue des Juifs,
  - rue du Château,
  - rue des Dames,
  - rue de l'Eglise,
  - rue des Fleurs,
  - rue de l'Espérance,
  - rue Georges Wodli.,
  - rue des Vignes,
  - rue de la Synagogue,
  - rue de Holtzheim,
  - rue du Maréchal Foch.
  - rue de Soleure,
  - rue des Sports,
  - rue d'Eckbolsheim.
- 
- prend acte de l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme

-----  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 12 février 2020

Le Maire - Yves BUR



**Acte à classer****DE\_20200211\_006**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-02-12T11-53-57.00 ( MI221831972 )

Identifiant unique de l'acte : 067-216702670-20200211-DE\_20200211\_006-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Classement d'office de voies privées ouvertes à la circulation publique à Lingoisheim - Validation du recours aux dispositions de l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme

11/02/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Acte : DE\_20200211\_006.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 12/02/20 à 11:53

Date 12/02/20 à 11:53

Date 12/02/20 à 12:00

Par WUNDERLICH CéliaPar WUNDERLICH Célia